

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 11/07/2025 - 15409 - 2005 B 00372 - 480 626 050 - 2FI CONSEIL

2FI Conseil  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 200 euros

Siège Social :  
8, rue de Damply  
78440 Brueil en Vexin

RCS VERSAILLES B 480 626 050

15409



n° de  
gestion

11 JUIL. 2025 58372

Quin.

n° de  
chrono

25070080

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 20 juin, à 18 heures 00 mn

Les associés de la Société 2FI Conseil, société à responsabilité limitée au Capital de 200 euros, dont le siège social est au :

8, rue de Damply, 78440 BRUEIL EN VEXIN

Se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Madame FRANÇON Martine, possédant 10 parts sociales.

Les présents sont :

Monsieur FRANÇON André-Louis, possédant	190 parts sociales
Madame FRANÇON Martine, possédant	10 parts sociales
Total égal au nombre de parts composants le capital social	200 parts sociales

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise des trois quarts des parts des fondateurs.

Le Président soumet à l'assemblée les résolutions suivantes qui sont successivement mises aux voix.

A. WF  
MF

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus de la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce et décision à cet égard,
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par la Gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, soit quinze jours avant la présente réunion conformément à l'Article 36 du Décret N°67-236 du 23 mars 1967.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration dont elle reconnaît la sincérité.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, établis par la Gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne de demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

AMF  
VIR

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 715 euros de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice - 715 €

Affecté en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 66 015 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes ont été distribués ainsi :

2021 : Pas de dividendes versés.

2022 : Pas de dividendes versés.

2023 : Pas de dividendes versés.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites convention.

**Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents**

## QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame FRANÇON Martine, Gérante de la Société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités afférentes aux résolutions ci-dessus.

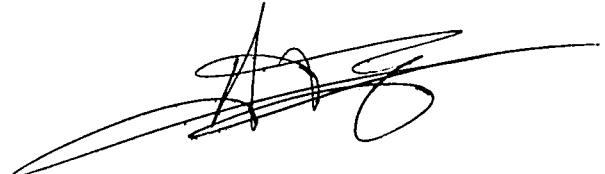
**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par la gérante et les associés présents.

FRANÇON Martine (Gérante)

FRANÇON André-Louis



**2FI Conseil**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 200 euros**  
**Siège Social :**  
**8, rue de Damply**  
**78440 Brueil en Vexin**

RCS VERSAILLES B 480 626 050

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 20 juin, à 18 heures 00 mn

Les associés de la Société 2FI Conseil, société à responsabilité limitée au Capital de 200 euros, dont le siège social est au :

8, rue de Damply, 78440 BRUEIL EN VEXIN

Se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Madame FRANÇON Martine, possédant 10 parts sociales.

Les présents sont :

Monsieur FRANÇON André-Louis, possédant	190 parts sociales
Madame FRANÇON Martine, possédant	10 parts sociales
Total égal au nombre de parts composants le capital social	200 parts sociales

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise des trois quarts des parts des fondateurs.

Le Président soumet à l'assemblée les résolutions suivantes qui sont successivement mises aux voix.

*Handwritten initials:*  
ALF  
VFR

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus de la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce et décision à cet égard,
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par la Gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, soit quinze jours avant la présente réunion conformément à l'Article 36 du Décret N°67-236 du 23 mars 1967.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration dont elle reconnaît la sincérité.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, établis par la Gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne de demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

ACF  
V/R

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le deficit de 715 euros de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice - 715 €

Affecté en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 66 015 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes ont été distribués ainsi :

2021 : Pas de dividendes versés.

2022 : Pas de dividendes versés.

2023 : Pas de dividendes versés.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites convention.

**Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents**

## QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame FRANÇON Martine, Gérante de la Société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités afférentes aux résolutions ci-dessus.

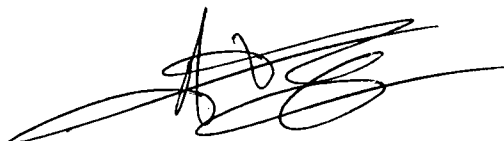
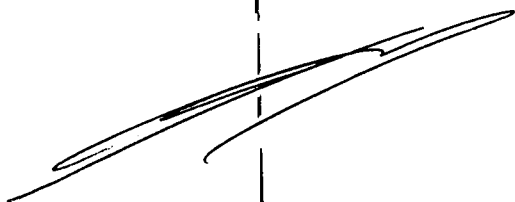
**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par la gérante et les associés présents.

FRANÇON Martine (Gérante)

FRANÇON André-Louis



**2FI Conseil**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 200 euros**  
**Siège Social :**  
**8, rue de Damply**  
**78440 Brueil en Vexin**

RCS VERSAILLES B 480 626 050

**RAPPORT DE GESTION**  
**DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Même si les tentatives commerciales autour du conseil immobilier et du crédit d'impôt recherche restent nombreuses auprès de nos clients et relations historiques, on se doit de constater que le chiffre d'affaires 2024, et cela depuis 2016, est toujours essentiellement dû aux prestations récurrentes d'assistance administrative. Nous avons cependant eu une mission d'accompagnement qui vient consolider notre chiffre d'affaires, même si au final nous avons perdu un de nos clients historiques.

- Evolution prévisible et perspective d'avenir.

L'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2025 laisse supposer que le chiffre d'affaires devrait rester concentré sur nos activités d'assistance plus que de conseil, mais baisser car nous avons perdu un de nos plus gros clients récurrents. Toutefois, nous continuons d'explorer la nouvelle activité qui pourrait peut-être nous ouvrir de nouvelles perspectives de conseil

autour du luxe dans l'hôtellerie (niveau Relais-Châteaux) et la restauration (étoilés uniquement).

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2024, date de la clôture de l'exercice, aucun événement notoire, n'est à signaler.

## RESULTAT AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit pour 12 mois d'activité, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 285 euros soit un peu plus de la moitié de l'exercice précédent qui s'élevait à 21 484 euros. Cette baisse devrait stagner, la perte de AF Groupe, un de nos plus gros clients historiques qui a fermé, étant derrière nous. Nous allons tenter de poursuivre nos démarches pour la nouvelle activité que nous tentons de mettre en place autour des produits de luxes afin de dynamiser notre chiffre d'affaires et d'être moins dépendant de l'activité récurrente d'assistance administrative.

Ce constat nous pousse à continuer de limiter nos charges malgré ce milieu couteux. Ainsi nous avons contenu nos charges d'exploitation liées essentiellement à nos efforts de représentation à 12 218€ vs les 11 303€ de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est donc logiquement proportionnel à ces chiffres et ces efforts insuffisants et ressort pour l'exercice 2024 à - 931 euros, de quoi être inquiets.

Quant au résultat après impôts, tenant compte du fait que nous enregistrons des produits financiers à hauteur de 215 euros et qu'aucun produit exceptionnel n'est constaté cette année, il s'établit à - 715 euros puisque déficitaires, nous n'avons pas d'impôt sur les bénéfices.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice - 715 €

Affecté en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 66 015 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes ont été distribués ainsi :

2021 : Pas de dividendes versés.

2022 : Pas de dividendes versés.

2023 : Pas de dividendes versés.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, cursive-like mark.

**2FI Conseil**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 200 euros**  
**Siège Social :**  
**8, rue de Damply**  
**78440 Brueil en Vexin**

RCS VERSAILLES B 480 626 050

**RAPPORT DE GESTION**  
**DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Même si les tentatives commerciales autour du conseil immobilier et du crédit d'impôt recherche restent nombreuses auprès de nos clients et relations historiques, on se doit de constater que le chiffre d'affaires 2024, et cela depuis 2016, est toujours essentiellement dû aux prestations récurrentes d'assistance administrative. Nous avons cependant eu une mission d'accompagnement qui vient consolider notre chiffre d'affaires, même si au final nous avons perdu un de nos clients historiques.

- Evolution prévisible et perspective d'avenir.

L'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2025 laisse supposer que le chiffre d'affaires devrait rester concentré sur nos activités d'assistance plus que de conseil, mais baisser car nous avons perdu un de nos plus gros clients récurrents. Toutefois, nous continuons d'explorer la nouvelle activité qui pourrait peut-être nous ouvrir de nouvelles perspectives de conseil

autour du luxe dans l'hôtellerie (niveau Relais-Châteaux) et la restauration (étoilés uniquement).

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2024, date de la clôture de l'exercice, aucun événement notoire, n'est à signaler:

## RESULTAT AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit pour 12 mois d'activité, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 285 euros soit un peu plus de la moitié de l'exercice précédent qui s'élevait à 21 484 euros. Cette baisse devrait stagner, la perte de AF Groupe, un de nos plus gros clients historiques qui a fermé, étant derrière nous. Nous allons tenter de poursuivre nos démarches pour la nouvelle activité que nous tentons de mettre en place autour des produits de luxes afin de dynamiser notre chiffre d'affaires et d'être moins dépendant de l'activité récurrente d'assistance administrative.

Ce constat nous pousse à continuer de limiter nos charges malgré ce milieu couteux. Ainsi nous avons contenu nos charges d'exploitation liées essentiellement à nos efforts de représentation à 12 218€ vs les 11 303€ de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est donc logiquement proportionnel à ces chiffres et ces efforts insuffisants et ressort pour l'exercice 2024 à - 931 euros, de quoi être inquiets.

Quant au résultat après impôts, tenant compte du fait que nous enregistrons des produits financiers à hauteur de 215 euros et qu'aucun produit exceptionnel n'est constaté cette année, il s'établit à - 715 euros puisque déficitaires, nous n'avons pas d'impôt sur les bénéfices.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice - 715 €

Affecté en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 66 015 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes ont été distribués ainsi :

2021 : Pas de dividendes versés.

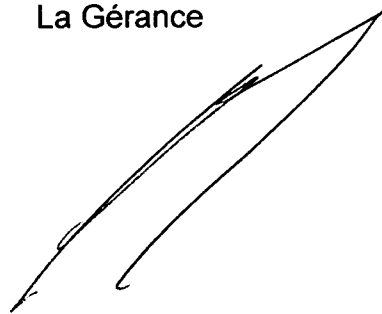
2022 : Pas de dividendes versés.

2023 : Pas de dividendes versés.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive, somewhat abstract shape. It is positioned to the right of the text 'La Gérance'.

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le <b>01012024</b> et clos le <b>31122024</b>		Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/> Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> Si PME innovante <input type="checkbox"/> Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
<b>SARL 2 FI CONSEIL</b>			
SIRET	<b>48062605000011</b>		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
<b>8 RUE DE DAMPLY</b>			
<b>78440 BRUEIL EN VEXIN</b>			
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : <input type="text"/>			
<b>B ACTIVITÉ</b>			
Activités exercées		<b>Activités des sièges sociaux ; conseil de ges</b>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1. Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal <input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable à 15% <input type="text"/>
		Déficit <input type="text" value="715"/>	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="text"/>			
<b>2. Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>		PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>		PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/> Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>			
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% <input type="text"/>			
<b>F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/>		Si oui, indication du logiciel utilisé <input type="text"/>	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
ORCOM OFEC 37 rue du Général Foy 75008 Paris Tél : 01 45 26 76 70			
Tél : <input type="text"/>		Tél : <input type="text"/>	
ÔGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 23042024 Lieu : PARIS	
		Qualité et nom du signataire : GERANTE	
N° d'agrément : <input type="text"/>		Signature : FRANCON MARTINE	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire : <input type="text"/>			



Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>8 RUE DE DAMPLY</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>					
Numéro SIRET * <b>4 8 0 6 2 6 0 5 0 0 0 0 1 1</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le <b>31122024</b>					
		N-1 <b>31122023</b>					
		Brut <b>1</b>					
		Amortissements, provisions <b>2</b>					
		Net <b>3</b>					
		Net <b>4</b>					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 835	3 835	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>3 835</b>	<b>3 835</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	4 098	3 761	
		Autres créances (3)	BZ	CA	38	84	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	50 000		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	13 871	66 484		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>68 008</b>	<b>70 329</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>71 843</b>	<b>3 835</b>	<b>68 008</b>	<b>70 329</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**2 BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....200..... )	DA	200	200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20	20
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	66 610	57 760
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(715)	8 850
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>66 115</b>	<b>66 830</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20	20
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		115
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 873	3 364
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>1 893</b>	<b>3 499</b>	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>68 008</b>	<b>70 329</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 893	3 499
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	20	20	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue } biens*	FD		FE		FF		
		FG	11 285	FH		FI	11 285	21 484
	} services *	FJ	11 285	FK		FL	11 285	21 484
		Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	1
			<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			<b>FR</b>	<b>11 287</b>	<b>21 485</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	10 500	9 693
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	855	775
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	861	832
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations } - dotations aux amortissements * (14)					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2	2
			<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			<b>GF</b>	<b>12 218</b>	<b>11 303</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						<b>GG</b>	<b>(931)</b>	<b>10 182</b>
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	215	230
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
			<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>GP</b>	<b>215</b>	<b>230</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
			<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>GU</b>		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						<b>GV</b>	<b>215</b>	<b>230</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						<b>GW</b>	<b>(715)</b>	<b>10 412</b>

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	1 562
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>11 503</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>12 218</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>(715)</b>
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	861
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 861 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A2	861	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Designation de l'entreprise <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG			KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM			KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Composants	M2		KP			KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3		KS			KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV			KW		KX		
		Matériel de transport *				KY			KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		3 835		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE				LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH			LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK			LL		LM		
	TOTAL III					LN		3 835	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M		8T	
Autres participations					8U			8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P			1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T			1U		1V			
TOTAL IV					LQ			LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG		3 835	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		3 835	MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG		NH		3 835	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					1J		2E		2F		2G	
	TOTAL IV					1K		NJ		NK		2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					1L		ØK		ØL		3 835	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION  
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2 FI CONSEIL**Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

## CADRE B

## DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2 FI CONSEIL** Néant \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 835	QM		QN		QO	3 835
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	<b>3 835</b>	QV		QW		QX	<b>3 835</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>3 835</b>	ØP		ØQ		ØR	<b>3 835</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				NO
<b>TOTAL III</b>											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY							
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2 FI CONSEIL** Néant \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	4 098	4 098		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	38	38	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres) †		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
	<b>TOTAUX</b>			VT	4 137	VU	4 137
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	20	20		
	à plus d' 1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C	1 113	1 113			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	760	760		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>			VY	1 893	VZ	1 893	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

**9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : <b>31122024</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>		<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	
	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				<b>TOTAL I</b>			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>		<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS <b>715</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) †					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					WZ	
	Majoration d'amortissement *					XA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Rurale (FR) (art. 44 quinquies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB
Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)	YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)	YB	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)	YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II ) - déficit ( II moins I )				XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)				XN	<b>0</b>		
				XO	<b>715</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		715
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		715
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

<b>CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)</b>			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**11** **TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	8 850		Dividendes		ZD	8 850			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF					
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>8 850</b>			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG				
										<b>TOTAL II</b>	<b>8 850</b>
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	42		43			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST	10 458		9 651			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	10 500		9 693			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	309		305			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe inférieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS			9Z	546		470			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	855		775			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	2 257		4 297			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	595		421			
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØB						
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ØS						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			ZK		%		%		
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
	①	②	③	④	⑤	⑥	
<b>I - Immobilisations *</b>	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
	⑦			⑧	⑨	19%	
				⑩			⑪
<b>I - Immobilisations *</b>	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>II - Autres éléments</b>	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			( A )	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		( B ) (Ventilation par taux)	( C )
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2 FI CONSEIL**

Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N-1					
N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :	<b>01012024</b>	et clos le :	<b>31122024</b>
Durée en nombre de mois		<b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
	<b>TOTAL 1</b>	OX	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	<b>TOTAL 2</b>	OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
	<b>TOTAL 3</b>	OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	OG	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 4806260500011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 FI CONSEIL

ADRESSE ( voie ) 8 RUE DE DAMPLY

CODE POSTAL 78440 VILLE BRUEIL EN VEXIN

Table with 3 columns: Description, P1, P2, P5, Totalisation. Rows for moral and physical persons.

Table with 3 columns: Description, P3, P4, P6, Totalisation. Rows for corresponding shares.

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Form for moral persons with fields for legal form, denomination, SIREN, address, and shareholding details.

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Form for physical persons with fields for title, name, birth date, address, and shareholding details.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4 |

N° SIRET 4 | 8 | 0 | 6 | 2 | 6 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 FI CONSEIL

ADRESSE ( voie ) 8 RUE DE DAMPLY

CODE POSTAL 78440 VILLE BRUEIL EN VEXIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le <b>01012024</b> et clos le <b>31122024</b>		Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/>	Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> Si PME innovante <input type="checkbox"/>		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>	
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
<b>SARL 2 FI CONSEIL</b>			
SIRET	<b>48062605000011</b>		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
<b>8 RUE DE DAMPLY</b>			
<b>78440 BRUEIL EN VEXIN</b>			
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : <input type="text"/>			
<b>B ACTIVITÉ</b>			
Activités exercées		Activités des sièges sociaux ; conseil de ges	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1. Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal <input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable à 15% <input type="text"/>
		Déficit <input type="text" value="715"/>	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
<b>2. Plus-values</b>		PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>		
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>			
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% <input type="text"/>			
<b>F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/>		Si oui, indication du logiciel utilisé <input type="text"/>	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
ORCOM OFEC 37 rue du Général Foy 75008 Paris			
Tél : 01 45 26 76 70		Tél : <input type="text"/>	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :	
		Date : 23042024 Lieu : PARIS	
		Qualité et nom du signataire : GERANTE	
N° d'agrément : <input type="text"/>		Signature : FRANCON MARTINE	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>		prestataire : <input type="text"/>	



**1 BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>				
Adresse de l'entreprise : <b>8 RUE DE DAMPLY</b>		78440 BRUEIL EN VEXIN				
Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>		Néant <input type="checkbox"/>				
Numéro SIRET * <input type="text" value="418062605000011"/>						
		Exercice N, clos le, <b>31122024</b>				
		N-1 <b>31122023</b>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels *	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 835	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>3 835</b>	<b>3 835</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	4 098	3 761
		Autres créances (3)	BZ	CA	38	84
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	50 000	
Disponibilités		CF	CG	13 871	66 484	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI			
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	<b>68 008</b>	<b>70 329</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	CA	<b>71 843</b>	<b>70 329</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL 2 FI CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 200 ..... )	DA	200		200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20		20
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	66 610		57 760
	Report à nouveau	DH			
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(715)</b>		<b>8 850</b>
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>66 115</b>		<b>66 830</b>
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20		20
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			115
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 873		3 364
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>1 893</b>		<b>3 499</b>	
Ecarts de conversion passif *	ED				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>68 008</b>		<b>70 329</b>	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 893		3 499	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	20		20	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue } biens*	FD		FE		FF		
		FG	11 285	FH		FI	11 285	21 484
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	11 285	FK		FL	11 285	21 484
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	1
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	11 287
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	10 500	9 693
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	855	775
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	861	832
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations } - dotations aux amortissements * (14)					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2	2
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	12 218	11 303
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	(931)	10 182
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	215	230
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	215	230
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	215	230
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(715)	10 412

Désignation de l'entreprise: <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	1 562
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>11 503</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>12 218</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>(715)</b>
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	861
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 861 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	HS		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 835	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	3 835	LO		LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ		LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	3 835	ØH		ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	3 835	MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG		NH	3 835	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E		2F		2G		
TOTAL IV				1K		NJ		NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				1L		ØK		ØL	3 835	ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION  
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A,  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2 FI CONSEIL**

Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2 FI CONSEIL** Néant \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF	PG	PH
<b>TOTAL I</b>	<b>RK</b>		<b>RM</b>	<b>RN</b>	<b>RO</b>
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
<b>TOTAL II</b>	<b>QU</b>	<b>3 835</b>	<b>QV</b>	<b>QW</b>	<b>QX</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>ØN</b>	<b>3 835</b>	<b>ØP</b>	<b>ØQ</b>	<b>ØR</b>

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>	<b>SD</b>
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>	<b>X8</b>
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
<b>TOTAL III</b>							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ	
Total général non ventilé (NS + NT + NU)							
Total général non ventilé (NW - NY)							

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2 FI CONSEIL** Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE UG UJ	UF UH UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	4 098		4 098		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	38		38	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres) †	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>4 137</b>	VU	<b>4 137</b>	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	20		20		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C	1 113		1 113		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	760		760		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>1 893</b>	VZ	<b>1 893</b>		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>31122024</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>			<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Amendes et pénalités		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
RÉGIMES OPTIONNELS PARTICULIERS ET Impositions différées	Moins-values nettes à long terme					18	
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					ZN	
	- imposées au taux de 0 %					WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WO		
- Plus-values nettes à court terme					WR		
- Plus-values soumises au régime des fusions					WS		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		
				SW	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		
				M8			
Réintégration des chargés affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
<b>TOTAL I</b>					WR		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>			<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) :							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV	
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WH	
	- imposées au taux de 0 %					WP	
	- imposées au taux de 19 %					WW	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					XB	
	- imputées sur les déficits antérieurs					I6	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	
Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
Zone de reconstruction de la défense (44 terdécies)						PA	
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdécies)						XC	
Zone de développement prioritaire (art.44 septdécies)						PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle I (art. 39 décies I)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		
				YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		
				ZI			
Dt déd. exc. (art. 39 décies A)		YA	Dt déd. exc. (art. 39 décies B)		YB	Dt déd. exc. (art. 39 décies C)	
		YC	Dt déd. exc. (art. 39 décies D)		YD		
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)		YL		
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
<b>TOTAL II</b>					XH		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					715		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI		
bénéfice ( I moins II )							
déficit ( II moins I )					XJ		
					715		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)					XN		
					0		
					XO		
					715		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	715
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	715
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>o</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>o</sup> du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

<b>CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)</b>			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		
			Montant net à la fin de l'exercice

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	8 850		Dividendes		ZD	8 850					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>8 850</b>			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
										<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>8 850</b>	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété			J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					42	SS	43					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES		10 458	ST	9 651					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					10 500	ZJ	9 693					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					309	YW	305					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe inférieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		546	9Z	470					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					855	YX	775					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					2 257	YY	4 297					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					595	YZ	421					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *						ØB						
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2 FI CONSEIL** Néant \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
				I - Immobilisations *	1	2	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

**II - Autres éléments**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

( A )

( B )  
(Ventilation par taux)

( C )

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 2 FI CONSEIL**Néant 

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶\*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶\*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col. ❻❷❸❹❺
	A 19 % ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 FI CONSEIL</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012024</b>		et clos le : <b>31122024</b>	
Durée en nombre de mois		<b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
	<b>TOTAL 1</b>	OX	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	<b>TOTAL 2</b>	OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
	<b>TOTAL 3</b>	OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	OG	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b> Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détendant directement au moins 10% du capital de la société )

(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4

N° SIRET 4 | 8 | 0 | 6 | 2 | 6 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 FI CONSEIL

ADRESSE ( voie ) 8 RUE DE DAMPLY

CODE POSTAL 78440 VILLE BRUEIL EN VEXIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Totalisation	P5	2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200
Totalisation	P6	200

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  |  Dénomination   
 N° SIREN ( si société établie en France )  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  |  Dénomination   
 N° SIREN ( si société établie en France )  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  |  Dénomination   
 N° SIREN ( si société établie en France )  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  |  Dénomination   
 N° SIREN ( si société établie en France )  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  M Nom de famille FRANCON Prénom(s) ANDRÉ LOUIS  
 Nom d'usage  % de détention 95,00 Nb de parts ou actions 190  
 Naissance : Date 22041965 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE  
 Adresse : N° 8 Voie RUE DE DAMPLY  
 Code postal 78440 Commune BRUEIL EN VEXIN Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )

1/0 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 48062605000011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 FI CONSEIL

ADRESSE ( voie ) 8 RUE DE DAMPLY

CODE POSTAL 78440 VILLE BRUEIL EN VEXIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032